

**Réunion publique Quartier Gare
Environ 100 participants**

Introduction de Gérard SIMONET, Maire de Moirans :

- le quartier de la gare est un projet dont les premières réflexions remontent au premier mandat ;
- c'est un projet à distinguer de l'aménagement de la gare qui est en cours, et de la gestion des parkings en particulier ;
- la municipalité soutient le projet commercial, mais dans le cadre d'un projet de quartier mixte de qualité qui associe des activités économiques, du commerce, de l'habitat ; un quartier qui respecte l'existant, les gens qui y habitent ont le droit de se sentir bien dans leur quartier ;
- il remercie les riverains de la rue de la Coste pour leur patience pendant les travaux du saut de mouton, et s'excuse auprès des personnes qui ont subi les événements de l'automne ;
- le quartier gare est un challenge, la municipalité soutient ce projet ;
- le projet sera porté par le Pays Voironnais, mais sera mené en respectant les souhaits de la commune ;
- Enfin, M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas mélanger le débat sur les parkings et la réunion de ce soir. Il regrette seulement que la décision ait été prise avant que la concertation n'ait eu lieu.

Adriano FERRATO, 1^{er} Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, présente la démarche de concertation et l'historique du projet (cf. diaporama).

Anthony Moreau, Vice-président du Pays Voironnais en charge de l'Aménagement, présente les objectifs et évolutions du projet (cf. diaporama).

Il passe ensuite la parole à Valérie VIAL-CAFFON (bureaux d'études Arche 5) et Bertrand RAYNAUD (Alp 'Etudes) qui présentent leurs premières analyses (cf. diaporama).

Anthony MOREAU conclut la présentation en présentant le planning prévisionnel de la poursuite des études et de la concertation.

Il invite les participants à s'inscrire aux ateliers de concertation.

DEBAT :

Une habitante de St Jean de Moirans, demande ce qui est prévu sur le secteur situé de l'autre côté de la route, où sont indiquées les zones humides et inondables.

A. MOREAU répond que compte tenu des incertitudes liées à la présence de zone humide et du risque inondation, il est prématuré de répondre.

En revanche, on peut doré et déjà dire que l'urbanisation du secteur des maisons neuves n'est envisagé que sur du long terme (20 à 30 ans). Le projet détaillé est donc à définir.

Une personne demande des précisions sur les formes d'habitat envisagées : y aura-t-il de l'habitat collectif ou individuel ?

A. MOREAU confirme qu'il y aura de l'habitat, mais il est prématuré de confirmer s'il s'agira d'habitat individuel ou collectif. Il est évident que les formes urbaines tiendront compte d'une nécessité d'intégration par rapport à l'existant.

Quel sera l'avenir du Chemin des Eymins?

A. MOREAU indique que ce chemin est sur la commune de St Jean de Moirans et qu'il ne fait pas pour l'instant partie du périmètre de l'opération d'aménagement. Si des aménagements doivent être envisagés, ils relèveront de la commune de St Jean de Moirans qui est associée au comité de pilotage du projet.

Monsieur le Maire indique que la commune de St Jean de Moirans est un partenaire incontournable. La municipalité de Moirans ne s'immiscera cependant pas dans les choix qui relèvent de cette commune.

Il insiste sur le fait que l'urbanisation des Maisons Neuves n'est envisagée qu'à l'horizon de 20 à 30 ans.

Combien de personnes habitent dans ce quartier, et combien d'habitants prévoyez vous à terme dans ce quartier ? Quels sont les équipements prévus en conséquence ?

M. le Maire répond que la population vivant actuellement sur le quartier est déjà significative, et il faut intégrer également les habitants de St Jean de Moirans.

Avec le projet de quartier gare, la population du quartier pourrait doubler.

Valérie VIAL-CAFFON indique que 300 à 400 logements sont envisagés, ce qui pourrait représenter entre 800 et 100 habitants à terme.

Un participant demande ce qui est prévu pour accéder à ce nouveau quartier depuis le centre de Moirans, car le carrefour du viaduc n'est pas sécurisé pour les piétons notamment.

M. le Maire convient des fortes coupures qu'imposent les deux voies ferrées qui traversent Moirans. Des percées sont prévues pour les modes doux au niveau du carrefour du viaduc et de la gare, avec le prolongement du passage sous voie.

Intervention d'une habitante au cœur du triangle, en face de la zone de lavage : quel sera le tracé des voies ? Le plan laisse penser qu'il empiètera sur sa propriété.

A. MOREAU répond que le tracé précis des voies n'est pas figé à ce jour au niveau parcellaire. On travaille en priorité sur les parcelles qui peuvent accueillir ces voies. L'objectif est d'éviter d'impacter les habitations existantes.

M. le Maire ajoute que s'il est important de défendre l'intérêt général, les intérêts particuliers doivent être également entendus. L'organisation des voiries sera justement travaillée dans le cadre des ateliers et il invite la personne à y participer.

Combien y aura-t-il de logements sociaux dans le quartier ?

M. le Maire indique que les objectifs ne sont pas encore fixés précisément, mais que le quartier pourrait comporter entre 20 et 30 % de logements sociaux. La situation du quartier, à côté de la gare et à 12 minutes de Grenoble, présenterait un attrait certain pour du logement social.

Personne qui a adressé le courrier au Maire concernant le mauvais service rendu par la SNCF à Moirans : actuellement, les trains ne mettent pas 12 minutes à se rendre à Grenoble du fait des perturbations très fréquentes. Il faut que les élus locaux interviennent auprès de la SNCF pour que le service soit à la hauteur. Et que va devenir la gare de la Galifette si tous les aménagements se concentrent sur la gare principale ?

Les usagers font l'effort de prendre les transports en commun, mais le service offert par la SNCF n'est pas du tout à la hauteur.

Luc REMOND, Vice-président du Pays Voironnais en charge des Pôles d'échanges, indique que le constat est partagé par tous concernant le service offert par la SNCF. Quel que soit le temps de parcours, le plus important est la régularité et la fiabilité des trains. C'est ce qui manque totalement aujourd'hui. Le TER est du ressort de la Région dont le nouvel exécutif souhaite faire évoluer la SNCF. Il indique toutefois que la marge de manœuvre est limitée. L'État doit aussi jouer son rôle de tutelle pour améliorer le service.

Les élus locaux sont mobilisés et interviennent régulièrement auprès de la SNCF, mais force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, ce qui est regrettable au regard des investissements importants réalisés par les collectivités locales pour favoriser l'accès au train.

Nous espérons que le nouvel exécutif régional aura plus d'influence sur la SNCF.

M. le Maire termine en plaidant pour une mobilisation collective entre collectivités et usagers pour faire pression sur la SNCF.

C'est un très beau projet, mais avez vous résolu le problème des gens du voyage ?

M. le Maire indique que la Ville travaille actuellement avec les services de l'État sur une solution de relogement. Il rappelle que la gestion des gens du voyage relève de la compétence de l'État qui doit jouer son rôle régalien. La solution ne sera pas facile à mettre en œuvre et la municipalité sera très vigilante sur ce point.

Personne qui habite sur la 1085 entre le numéro 27 et le 29. Ont un chemin qui se jette dans la zone humide : Qu'est ce que le projet prévoit sur ce chemin, et notamment pour éviter que les eaux de la RD 1085 se déversent sur ces chemins ?

M. le Maire indique que l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation est un enjeu très important pour le projet. La municipalité est très attachée à ce que des solutions soient trouvées.

B. RAYNAUD ajoute que les solutions doivent être étudiées à une échelle assez large, et en commençant par l'aval. Les démarches en ce sens démarrent tout juste et les solutions ne sont pas encore définies. Les bureaux d'études sont très sensibilisés à cet enjeu et doivent élaborer des propositions avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion hydraulique sur ce secteur.

Une personne est propriétaire de terrains régulièrement inondés. Elle précise que ce qui se passe en amont doit aussi être traité. L'urbanisation située en amont génère des accumulations d'eau sur sa propriété. Elle indique également que le chemin des Eymins est sur la commune de Moirans.

Un participant indique que la création de nouveaux carrefours risque de générer de nouveaux flux transversaux qui vont perturber encore plus la circulation sur la RD 1085.

A. MOREAU répond que cette question est traitée avec le Département qui vient de lancer une étude de circulation qui permettra de modéliser le trafic induit par le projet et de déterminer les aménagements en conséquence.

M. le Maire rappelle que lorsque l'on a commencé à travailler sur la RN 85, le trafic était de l'ordre de 23 000 véhicules / jour. Actuellement, on est autour de 25 000 véhicules / jour. Cependant, les aménagements déjà réalisés par le Département sur les carrefours existants montrent qu'il est tout à fait possible de trouver des solutions conciliant les traversées et la fluidité de la circulation.

Anne GERIN, Conseillère Départementale, ajoute que les modélisations sont en cours. Les aménagements seront conçus pour gérer au mieux les flux et les entrées et sorties sur la RD 1085.

Une personne demande que va devenir le chemin des Eymins qui sort au niveau de l'établissement Beauséjour ? A ce jour, il est impossible de déboucher sur la RD 1085 depuis ce chemin. Elle demande par ailleurs comment vont fonctionner les ateliers de concertation ?

L. PANZUTI, chargée de mission au Pays Voironnais, précise qu'il est prévu 2 ateliers :
- un premier atelier mi-avril sur l'organisation des circulations et des modes doux (ndlr : date retenue : le mardi 19 avril de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Moirans).
- un second atelier courant juin ciblé sur les formes urbaines, l'ambiance des espaces publics et l'économie du projet.

Concernant l'organisation, il est possible de s'inscrire dès ce soir. Les personnes intéressées seront ensuite contactées pour les réunions.

Tout au long de la concertation il est possible également de s'adresser au service urbanisme de la ville.

Une participante indique que le nombre d'ateliers prévu paraît court pour traiter des sujets.

A. MOREAU témoigne de l'expérience menée sur d'autres projets. Ce format marche bien. Mais s'il faut prendre plus de temps, ce sera possible (soit rallonger la durée d'un atelier, soit prévoir une réunion supplémentaire si nécessaire).

Quand et comment les terrains destinés à recevoir des constructions nouvelles seront-ils libérés ?

A. MOREAU indique que le projet repose sur la présence d'habitations ou d'activités existantes et en tiendra compte. Certains terrains ne muteront pas. On travaillera en priorité sur les terrains que les propriétaires veulent vendre.

M. le Maire ajoute que le projet de quartier repose aujourd'hui sur un scénario qui offre des potentialités. Certains terrains sont déjà libres. Si les propriétaires sont d'accord pour réaliser des opérations, elles se réaliseront dans le cadre du projet de quartier.

Il ne s'agit pas de forcer les propriétaires à vendre leur terrain, mais d'accompagner leurs initiatives et les orienter dans le cadre du projet de quartier de la gare.

Une commerçante du centre ville de Moirans estime que le projet ressemble plus à une petite ville qu'à un quartier vu le nombre de logements et les commerces prévus. Cela risque de concurrencer les commerces du centre ville qui font tout leur possible pour que les personnes extérieures à la commune viennent dans le centre. Ne risque-t-on pas de se retrouver à terme avec un pôle gare très dynamique et un centre ville déserté ?

M. le Maire rappelle qu'à son élection en 1995, le commerce se mourrait. Le gros problème de Moirans est sa configuration géographique. Les grands axes ne permettent pas de rentrer dans le centre ville, et la voie ferrée l'isole des flux. Dans ce contexte, les commerçants du centre ville doivent se mobiliser pour proposer une offre de qualité, susceptible d'attirer les clients.

Il ajoute que Moirans est une des rares communes de sa taille à ne pas être dotée d'une grande surface. La municipalité est attachée à ce que cette offre puisse être proposée à la population moirannaise, tout en préservant le commerce de centre ville. Les deux sont complémentaires.

Ce quartier de la gare pourra renforcer la notoriété commerciale de la Ville. L'enjeu est d'assurer une connexion forte de ce quartier de la gare avec le centre ville.

A. MOREAU ajoute que les habitants du pays voironnais cherchent une offre qu'ils ne trouvent pas forcément sur le territoire. Ils se tournent donc vers les zones commerciales de l'agglomération grenobloise. Les élus du Pays Voironnais sont attachés à conforter l'offre du territoire pour fidéliser la clientèle locale. Il prend l'exemple de Voiron pour témoigner de la synergie qui peut exister entre le développement de la zone des Blanchisseries et le commerce du centre ville.

Une usagère de la gare témoigne : actuellement, en sortant du train, elle s'arrête dans le centre-ville de Moirans pour acheter son pain. Demain, s'il y a un centre Leclerc, ne viendra plus dans le centre ville et achètera son pain au centre commercial pour bénéficier de surcroît, d'une place de parking gratuite.

M. le Maire ne partage pas cette analyse et indique que la commune ne peut pas s'opposer à l'implantation d'activités commerciales le long de la RD 1085. Il reste convaincu de la complémentarité entre ces pôles commerciaux.

M. le Maire conclut les débats en remerciant les nombreux participants qui sont venus et se sont exprimés. Des questions très concrètes ont été posées, à nous de trouver les solutions pour y répondre.

La présentation sera mise en ligne sur le site internet de la commune et pourra être retirée en version papier auprès du service urbanisme.